

Demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques

Arrêté du 14 décembre 2013 (JO du 18 décembre 2013)

Consultez la notice explicative avant de remplir ce formulaire

I - Coordonnées du demandeur

• Nom : _____ • Prénom : _____
• Dénomination de l'organisme (le cas échéant) _____
Adresse – N° : _____ • Voie ou lieu-dit : _____
• Code postal : _____ • Commune : _____
• Tél. : _____ • Mél : _____@_____

II - Lieu de la mesure

Type de lieu : Local d'habitation ☐ Espace accessible au public d'un établissement recevant du public ☐ Autre lieu accessible au public ☐

Adresse (si différente de celle du demandeur)

• N° : _____ • Voie ou lieu-dit : _____ • Bâtiment : _____
• Code postal : _____ • Commune : _____

Autres précisions (le cas échéant)

• Etage : _____ • Porte : _____ • Autre : _____

S'il s'agit d'un local d'habitation :

Occupant des lieux, si différent du demandeur

Assurez-vous au préalable de son accord pour la réalisation de la mesure

• Nom : _____ • Prénom : _____
• Tél. : _____ • Mél : _____@_____

Propriétaire des lieux (si différent du demandeur)

• Nom : _____ • Prénom : _____

Organisme propriétaire (le cas échéant) _____

• Mél : _____@_____

Adresse

• N° : _____ • Voie ou lieu-dit : _____ • Bâtiment : _____
• Code postal : _____ • Commune : _____

S'il s'agit d'un lieu accessible au public d'un établissement recevant du public :

Coordonnées du responsable de l'établissement

Assurez-vous au préalable de son accord pour la réalisation de la mesure

• Nom : _____ • Prénom : _____
• Tél. : _____ • Mél : _____@_____

III – Précisions sur la demande

L'objectif de la mesure est de connaître :

(cochez une seule case)

- 1 - le niveau global d'exposition (TV, radio FM, téléphonie mobile, DECT, Wi-Fi,...) ☐
2 - le détail de l'exposition (TV, radio FM, téléphonie mobile, DECT, Wi-Fi,...) ☐
3 - le niveau d'exposition dû à un objet communicant fixe, dans ce cas préciser obligatoirement l'objet (compteur Linky, ...) ☐

Précisions : _____

IV - Demande antérieure à la même adresse

Y a-t-il eu à votre connaissance une demande antérieure à la même adresse : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, cette demande a-t-elle été : Acceptée ☐ Refusée ☐ Est en attente ☐

• Si la demande antérieure a été acceptée, précisez la date de la mesure : _____

Raison motivant la nouvelle demande _____

V –Signature de la demande

Le signataire de cette demande atteste de l'exactitude des informations qui y figurent.

Fait à _____, le _____

Signature :

Après signature, merci d'adresser la demande à l'organisme habilité de votre choix mentionné au V de la **notice explicative**.

VI - Cadre réservé à l'organisme habilité (organisme mentionné au V de la notice explicative)

• Catégorie : Collectivité territoriale ☐ Association habilitée ☐ Autre ☐

• Dénomination : _____

• Adresse • N° : _____ • Voie ou lieu-dit : _____

• Code postal : _____ • Commune : _____

• n° SIRET ou code officiel géographique (Le cas échéant) _____

• Commentaires sur la demande : _____

Signataire : • Nom : _____ • Prénom : _____

• Qualité : _____

• Tél. : _____ • Mél : _____ @ _____

[Mél de la commune concernée, le cas échéant : • Mél : _____ @ _____]

Fait à _____, le _____

Cachet de l'organisme

Signature :

Une fois complété, ce formulaire doit être adressé à l'**Agence nationale des fréquences - Dispositif Mesure - 78, avenue du Général de Gaulle, 94704 MAISONS-ALFORT CEDEX**

Conformément à l'article L34-9-1 du Code des postes et des communications électroniques, l'Agence nationale des fréquences assure la mise à disposition du public du résultat des mesures.

Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé de données personnelles vous concernant dont le responsable de traitement est l'ANFR, 78 avenue du général de Gaulle 94700 Maisons-Alfort. Dans le cadre de l'article 42 de la loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009, ce traitement est destiné à la gestion des demandes de mesures des ondes électromagnétiques.

Les données collectées sont des données d'identification du demandeur de la mesure, de l'occupant des lieux, du propriétaire du lieu de la mesure, du responsable de l'établissement recevant du public, du responsable de l'organisme habilité, des représentants des laboratoires, le type d'habitation et des photographies du lieu de la mesure.

Elles peuvent être communiquées aux exploitants d'installations radioélectriques, à l'ANSES, et aux laboratoires qui font les mesures.

Les données sont conservées de manière illimitée du fait de la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 qui confie à l'ANFR le dispositif de la surveillance et de mesures des ondes électromagnétiques.

Ce traitement repose sur votre consentement.

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez du droit de retirer votre consentement à tout moment, du droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, du droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) en contactant le correspondant informatique et libertés/délégué à la protection des données à l'adresse suivante : cl@anfr.fr et vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.